



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2011-2012

Séance plénière du vendredi 3 février 2012

Compte rendu

Sommaire

	Pages
Excusés.....	3
Ordre du jour.....	3
Communications	
Arrêté de réallocation.....	3
Questions écrites.....	3
Proposition de décret.....	3
Interpellations	
• Le projet de Charte associative de M. Michel Colson à M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.....	3
(Orateurs: M. Michel Colson, Mme Anne-Sylvie Mouzon, Mme Anne Herscovici et M. Christos Doukeridis, ministre-président)	
• L'étude relative à l'analyse de l'offre et des besoins dans le cadre du décret relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé de M. Jacques Morel à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Santé et à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.....	5
(Orateurs: M. Jacques Morel, Mme Anne-Sylvie Mouzon et M. Emir Kir, ministre)	

- *Les stratégies de soutien aux entreprises de travail adapté (ETA)*

de M. Joël Riguelle

à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées7

(Orateurs: M. Joël Riguelle, M. Serge de Patoul, Mme Olivia P'tito, Mme Dominique Braeckman,
M. Arnaud Pinxteren et Mme Evelyne Huytebroeck, ministre)

- *L'accord de coopération entre la Commission communautaire française, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de coordonner les politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral*

de M. Pierre Migisha

à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Formation professionnelle 10

(Orateurs: M. Pierre Migisha, Mme Olivia P'tito, M. Vincent Lurquin et M. Emir Kir, ministre)

Dépôt de motions..... 13

Questions orales

- *La démission du président du MRAX et le futur de l'asbl*

de Mme Fatoumata Sidibé

à M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale 13

(Orateurs: Mme Fatoumata Sidibé et M. Emir Kir, ministre)

- *L'implication de ses services dans une consultation publique en vue d'un Acte européen sur l'accessibilité*

de Mme Dominique Braeckman

à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées 14

(Orateurs: Mme Dominique Braeckman et M. Emir Kir)

- *Les déjeuners thématiques des centres culturels bruxellois*

de M. Hamza Fassi-Fihri

à M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture 15

(Orateurs: M. Hamza Fassi-Fihri et M. Emir Kir, ministre)

Clôture..... 16

Annexes..... 17

Présidence de Mme Julie de Groote, présidente

La séance plénière est ouverte à 9h11.

*M. Michel Colson et Olivia P'tito
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière du 20 janvier 2012
est déposé sur le Bureau)*

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la Présidente.- Ont prié d'excuser leur absence:

- M. Jean-Claude Defossé et M. Willem Draps, retenus par d'autres devoirs;
- Mme Gisèle Mandaila, pour raisons de santé;
- Mme Caroline Persoons, pour raisons familiales;
- Mme Mahinur Ozdemir.

ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente.- Au cours de sa réunion du 27 janvier 2012, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce vendredi 3 février.

Quelqu'un demande-t-il la parole?(Non)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

Je vous informe que la question écrite de Mme Gisèle Mandaila adressée à M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, concernant la grève du personnel du MRAX a finalement reçu une réponse écrite.

Cette question est donc retirée de l'ordre du jour.

COMMUNICATIONS

ARRÊTÉ DE RÉALLOCATION

Mme la Présidente.- Par courrier du 11 janvier 2012, le Gouvernement a fait parvenir au Parlement, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'État, un arrêté de réallocation.

Il en est pris acte.

Le détail de cet arrêté sera publié en annexe du compte rendu de la séance.

QUESTIONS ÉCRITES

Mme la Présidente.- Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par:

- Mme Céline Fremault à M. Christos Doukeridis;
- Mme Caroline Persoons aux cinq membres du Collège;

- Mme Gisèle Mandaila à M. Emir Kir.

PROPOSITION DE DÉCRET

Mme la Présidente.- En date du 27 mai 2011, le Parlement a pris en considération la proposition de décret modifiant le décret relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé, déposée par Mme Béatrice Fraiteur [doc 43 (2010-2011) n° 1] et l'a envoyée en commission des Affaires sociales.

Il est apparu que cette proposition de décret ressortait davantage des compétences de la commission de la Santé. Aussi, je vous propose de la renvoyer à cette commission.

Le Parlement marque-t-il son accord? (*Assentiment*)

INTERPELLATIONS

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

LE PROJET DE CHARTE ASSOCIATIVE

DE M. MICHEL COLSON

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT

Mme la Présidente.- La parole est à M. Michel Colson.

M. Michel Colson (FDF).- À nouveau, je me permets de revenir sur le projet de Charte associative initié il y a quelques années. L'accord de majorité précisait: *"Le Collège participera à la réflexion menée, par la Communauté française, sur la confection d'un pacte associatif qui vise à reconnaître l'importance des associations dans le maillage social et qui tend à stabiliser leurs relations avec l'autorité publique (notamment, le subventionnement pluriannuel de certaines initiatives et la liquidation régulière des subsides)".* C'était en 2004!

L'accord de majorité de 2009 précisait quant à lui que le gouvernement allait *"poursuivre les travaux afin de déboucher au plus tard pour la mi-législature sur un accord de coopération et sur l'adoption d'un décret d'assentiment rendant opposables les principes de la charte et fixant une période transitoire pour la transposition de ses modalités"*.

L'année dernière, en janvier 2011, le monde associatif avait déjà signifié, par l'entremise d'articles publiés dans InterMag et par le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique, une certaine lassitude. Ces articles soulignaient la lenteur du processus et les grandes difficultés rencontrées par les ministres pour se mettre d'accord.

Au vu de la lenteur du processus et de l'importance que revêt la Charte associative pour le tissu associatif, il y a effectivement lieu de comprendre ces réactions. En mars 2011, toujours sur le site du Conseil bruxellois de coordination sociopolitique, on pouvait lire ceci: *"Le projet d'accord de coopération devrait être présenté lors d'un gouvernement conjoint interfrancophone prévu à la fin de septembre 2011"*.

Plus récemment, en novembre, M. Rudy Demotte a été interrogé sur le sujet au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans sa réponse, il rappelle que les différentes

assemblées francophones ont voté en 2009 une résolution sur le sujet. Il ajoute également qu'un accord de coopération doit être adopté, mais, que, au préalable, il doit être soumis au comité de pilotage ad hoc. Enfin, le ministre-président souligne que *"dans l'attente de l'adoption de l'accord de coopération, les Gouvernements de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont déjà adopté des mesures renforçant les engagements des pouvoirs publics en faveur du secteur associatif dans des décisions ayant trait à la simplification administrative"*.

Pourriez-vous me dire où en est l'accord de coopération? Quels sont les points de blocage? Un projet a-t-il bien été soumis au comité de pilotage? Dans quels délais ce dernier se prononcera-t-il sur le projet? Dans quels délais l'accord de coopération sera-t-il soumis au Parlement?

Concernant la réponse de M. Rudy Demotte au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je sais bien qu'il ne représente pas la Commission communautaire française. En revanche, pourquoi cette dernière n'est-elle pas mentionnée en ce qui concerne la simplification administrative? S'agit-il d'un oubli? La Commission communautaire française n'est-elle pas concernée par ce volet? Quelles sont les initiatives éventuellement prises par votre Collège pour faire face à ces demandes?

Pourriez-vous me donner des garanties quant à l'association de notre institution au processus de concertation mis en place? Vu qu'il y a également un débat sur l'application de la charte associative au niveau local, je ne voudrais pas qu'à l'approche des élections communales, on assiste une fois de plus à une grand-messe sur le désordre auquel on assiste depuis 2004 et au cours de laquelle on nous annonce que nous ne sommes nulle part.

Au travers des contacts que j'ai avec le monde associatif ces derniers temps, je constate qu'au-delà de la lassitude, des fédérations entières ne croient plus en la mise en place de ce pacte associatif. J'aimerais vous entendre à cet égard.

(Applaudissements sur les bancs du FDF)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Des problèmes d'ordre politique se posent sans doute. C'est en tout cas ce que sous-entendent les propos de notre collègue Michel Colson. Les textes que j'ai découverts ces dernières années me donnent toutefois à penser que de très gros problèmes techniques et juridiques se posent également. Certains textes sont pleins de bonnes intentions, mais malmènent gravement les principes fondamentaux du droit public, du droit administratif, du contentieux administratif, etc.

Je n'ai évidemment aucune objection à ce qu'un pacte associatif voie le jour, mais j'attire votre attention sur la nécessité qu'il soit juridiquement irréprochable. On ne peut impunément brader les grands principes.

Dès lors, Monsieur le Ministre, prenez votre temps pour examiner tous les aspects juridiques.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne Herscovici.

Mme Anne Herscovici (Ecolo).- Qu'il est long le chemin pour concrétiser ce qui semblait faire consensus et pour passer des discours sur la nécessaire alliance entre les associations créatrices de richesses à la conclusion de ce fameux accord de coopération! Certes, ainsi que Mme Anne-Sylvie Mouzon vient de le souligner, les discours sont aisés, mais nous ne les sous-estimons pas! Ne sous-estimons pas davantage la

complexité des problèmes juridiques et techniques posés par la mise en oeuvre de ces accords de principe.

Cela étant, à propos de matières beaucoup plus complexes et contestées quant au fond, je constate que les problèmes ont l'air de se résoudre beaucoup plus simplement.

Le groupe Ecolo est extrêmement attaché à ce pacte associatif. Même si nous suivons ce dossier depuis les coulisses, nous en savons suffisamment pour avoir entendu qu'un certain nombre de blocages ont été levés et que l'ambiance au sein du comité de pilotage est sereine. J'espère que M. Doukeridis pourra nous le confirmer, ainsi que le bon avancement des travaux.

Il vaut mieux aller bien et lentement que faire vite et mal. Cependant, il importe de se hâter, car j'ai entendu, à l'instar de M. Colson, certaines associations locales dire que ce qui se passe dans la réalité est contraire aux grands principes, et ce, malgré les opérations de charme déployées à la veille des élections communales.

Quel est l'agenda prévu dans les jours ou semaines à venir dans ce dossier?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement.- Vous m'aviez déjà interpellé voici un an, le 14 janvier 2011, sur ce projet essentiel pour les associations, les administrations et les gouvernements.

Que vous disais-je à l'époque? Que puis-je confirmer aujourd'hui? Au vu du polysubventionnement des associations, souvent soutenues par la Commission communautaire française, mais aussi par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et d'autres acteurs publics, les principes de mise en oeuvre de la Charte avaient tout intérêt à être communs aux trois entités. Il en va de la lisibilité et de la cohérence. Cette démarche commune est prévue par nos accords de majorité. Un comité de pilotage politique et un groupe de travail administratif tablaient sur la traduction des principes en un accord de coopération. Les travaux étaient organisés par le cabinet du ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne, mon collègue Rudy Demotte. Les représentants de mon cabinet et des cabinets des membres du Gouvernement francophone bruxellois en général sont particulièrement actifs dans ces organes et y formulent des propositions concrètes de mise en place de la charte sur le terrain. Nous tenons compte des difficultés techniques et prenons le temps d'y travailler.

Dans le débat qui avait suivi votre interpellation, il avait notamment été souligné qu'une application isolée par la seule Commission communautaire française n'était pas souhaitable.

Les éléments nouveaux que je puis vous fournir aujourd'hui sont les suivants. Les travaux du comité de pilotage ont connu des hauts et des bas, des périodes sans travaux, suivies de périodes beaucoup plus intenses. C'est heureusement dans ce second type de phase que nous nous trouvons depuis novembre 2011. Les représentants des ministres de notre gouvernement francophone bruxellois y sont assidus et poussent à ce que nous avancions le plus rapidement possible, afin de nous conformer à la résolution votée et aux engagements figurant dans les accords de majorité.

Le gouvernement conjoint intrafrancophone régional et communautaire de mars 2011 a confirmé qu'un accord de coopération commun aux trois entités serait adopté. Tous les secteurs de toutes les entités seront concernés, y compris quand d'autres opérateurs coexistent avec des associations. Une première lecture du projet d'accord de coopération devait

intervenir en octobre 2011. Malheureusement, sa rédaction a pris du retard et le dernier gouvernement conjoint n'a donc pas été saisi de ce projet. Depuis lors cependant, les travaux du comité de pilotage sont plus intensifs et ont adopté un rythme plus soutenu.

Le comité de pilotage travaille ainsi sur la finalisation d'un accord de coopération. Le cabinet de M. Demotte doit maintenant présenter un projet d'accord de coopération qui - je l'espère - pourra être examiné en vue du prochain gouvernement conjoint. Ce dernier réalisera les éventuels arbitrages encore nécessaires. En ce qui concerne ce délai, tributaire également des deux autres entités, le Gouvernement francophone bruxellois n'est pas à la manoeuvre. L'accord sera rapidement soumis aux parlementaires après son adoption par les trois exécutifs.

Concernant la simplification administrative, M. Demotte a, dans son discours, cité la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie. L'accord de coopération, comme le texte des résolutions approuvé par les parlementaires en 2009, y fera référence pour toutes les entités, y compris la Commission communautaire française.

La mise en oeuvre de cette simplification se fera en deux temps, comme l'ensemble des autres engagements de la Charte. Tout d'abord, nous adopterons un accord-cadre, qui est l'accord de coopération. Ensuite, nous reprendrons progressivement toutes les législations, décrets, règlements et circulaires pour les mettre en conformité avec les engagements de la Charte. Ce travail minutieux, chaque entité, chaque ministre et chaque administration l'effectuera pour ses secteurs. Il conviendra également de doter tous les secteurs d'un droit de recours, apportant les garanties d'effectivité, de souplesse, d'accessibilité, de rapidité et d'indépendance, en amont du Conseil d'État.

En matière de simplification administrative comme pour tout le reste, nous sommes tous concernés, Commission communautaire française comprise. Nous n'attendons donc pas l'application complète de la Charte pour nous pencher sur cet aspect. Enfin, plusieurs dossiers aboutis en Commission communautaire française ont déjà montré que la simplification s'opère indépendamment de la Charte: le décret ambulatoire, le passage du statut ouvrier au statut employé, le paiement par avance de l'embauche compensatoire, ou encore l'assurance volontariat.

J'espère que ces éléments vous auront permis d'y voir plus clair, à défaut de vous rassurer entièrement, quant à l'état d'avancement de ce dossier indispensable aux trois entités francophones. En conclusion, je retiens du travail qui a été réalisé ces derniers mois que la volonté d'aboutir dans des délais rapides est bien réelle. Nous verrons lors de la prochaine réunion des gouvernements conjoints si le texte est prêt ou non à être discuté entre les ministres des trois entités.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Michel Colson.

M. Michel Colson (FDF).- J'espère que Mme Mouzon n'est pas devenue conseillère de votre cabinet! Quand elle vous incite à prendre votre temps, son influence semble grande, puisque l'on évoque le pacte associatif depuis 2004.

Dans mon interpellation de l'année dernière, j'avais osé une impertinence à votre égard. Vous aviez en effet affirmé que la Commission communautaire française était le moteur de la solidarité intrafrancophone, et j'avais répondu que ce moteur ne devait pas trop tousser. Vous aviez peut-être été trop ambitieux dans vos propos. Vous semblez accepter aujourd'hui que le rôle moteur de la Commission communautaire française n'est pas celui que nous espérions.

Selon moi, il en va de la crédibilité, du monde politique en général, de votre Collège et de toutes les majorités olivier au pouvoir dans les instances concernées, face au secteur associatif. Le problème est réel. Je ne nie pas les difficultés, mais demander que l'on prenne son temps, cela s'apparente à une moquerie à l'égard de ces associations.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

L'ÉTUDE RELATIVE À L'ANALYSE DE L'OFFRE ET DES BESOINS DANS LE CADRE DU DÉCRET RELATIF À L'OFFRE DE SERVICES AMBULATOIRES DANS LES DOMAINES DE L'ACTION SOCIALE, DE LA FAMILLE ET DE LA SANTÉ

DE M. JACQUES MOREL

À M. BENOÎT CEREXHE,
MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

ET À M. EMIR KIR,
MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE

Mme la Présidente.- Le ministre Emir Kir répondra à l'interpellation.

La parole est à M. Jacques Morel.

M. Jacques Morel (Ecolo).- Lors des récents débats budgétaires, vous nous annonciez que le Collège avait approuvé, le 22 décembre dernier, l'attribution du marché relatif à l'étude préparatoire et à l'élaboration de la programmation de l'offre de services ambulatoires eu égard aux besoins sociaux et de santé de la population.

Ce marché fut adjugé à l'École de santé publique de l'ULB, qui, disiez-vous, *"collaborera dans ce cadre avec la Fédération des centres de service social (FCSS), le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique (CBCS) et la Fédération des maisons médicales"*.

Cette étude couvrira non seulement l'offre des services agréés par la Commission communautaire française, mais également de services agréés ou reconnus par d'autres entités

Lors de ma précédente interpellation sur le sujet, en avril 2011, vous aviez dit souhaiter que cette étude *"soit réalisée par un consortium universitaire et qu'elle associe également l'Observatoire du social et de la santé"*. Celui-ci est en effet susceptible de participer à la définition des besoins à rencontrer. Par ailleurs, le CBCS dispose de bases de données importantes sur l'offre de service sociosanitaire bruxelloise sans doute utiles à injecter dans l'étude.

Pourriez-vous m'indiquer si le marché attribué répond bien aux engagements formulés? Quels objectifs concrets sont définis pour cette étude ambitieuse? Quel cahier des charges a été établi quant aux indicateurs, au type de données attendues?

Qu'en est-il du calendrier? L'échéance de juin reste-t-elle d'actualité en termes de faisabilité? Pourriez-vous également mentionner le budget précis réservé à cet effet, ainsi que sa répartition entre les divisions "aide aux personnes" et "santé"?

Parallèlement à cette première étude sur la programmation de l'offre de services, vous annonciez également le lancement d'une étude relative à la création d'un centre ou d'un dispositif de santé global. La terminologie a d'ailleurs évolué entre la déclaration de début de législation, et celle, plus récente, datant du mois de septembre.

Quelle articulation avez-vous mise en place entre ces deux études? En effet, il est difficile d'imaginer de scinder les deux dossiers, l'évaluation de l'offre relevant de la programmation

étant évidemment conditionnée par la nature des missions rencontrées et développées par les services.

Concernant cette seconde étude, pourriez-vous préciser ce qu'il en est du cahier des charges, des échéances, et des éventuelles attributions du marché qui la concernent?

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Le groupe PS est également très intéressé par les réponses qui seront apportées aux questions. À toutes fins utiles, je vous rappelle en effet que nous nous sentons très concernés par l'évaluation à laquelle chaque association doit procéder quant à son propre travail.

Nous souhaitons dès lors progresser dans cette direction et obtenir des résultats concrets.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- L'année dernière, nous vous informions, mon collègue Benoît Cerexhe et moi-même, de notre souhait de réaliser un double travail dans le cadre de la programmation. D'une part, proposer un arrêté de programmation au gouvernement, conformément aux prescrits du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans le domaine de l'action sociale, de la famille et de la santé, et d'autre part, mener une étude pour l'ensemble de la Région, partant des besoins des Bruxellois et permettant d'identifier l'adéquation et la nécessaire évolution de l'offre de services ambulatoires.

La première partie du travail, c'est-à-dire l'arrêté de programmation, a été approuvé par le gouvernement et nous avons déjà pu agréer un nouveau centre de planning familial au mois de décembre dernier, ainsi qu'une maison médicale en 2011. Par ailleurs, pour le deuxième aspect, le gouvernement a adopté, le 13 octobre 2011, un premier arrêté relatif à l'approbation du cahier spécial des charges et du mode de passation de marché de l'étude préparatoire à l'élaboration de la programmation des services ambulatoires.

Le marché avait pour objet l'analyse de l'offre existante, l'analyse des besoins et l'établissement d'une programmation pluriannuelle, par mise en comparaison de l'offre et des besoins. Le cahier spécial des charges a été communiqué aux universités bruxelloises, à l'Observatoire du social et de la santé, au Centre de documentation et de coordination sociale (CDCS), au Conseil bruxellois de coordination sociopolitique (CBCS), ainsi qu'à l'ensemble des fédérations agréées par la Commission communautaire française dans le cadre du décret relatif aux services ambulatoires.

Malheureusement, nous n'avons reçu aucune réponse. Nous avons d'ailleurs eu des remarques quant à la difficulté à réaliser, dans les délais impartis et avec le budget consenti, les missions prévues dans le cahier des charges. Nous avons alors décidé d'élaborer un nouveau cahier des charges, ne reprenant que les deux premiers objectifs prévus pour l'étude: l'analyse de l'offre existante et l'analyse des besoins.

L'appel a de nouveau été transmis aux opérateurs précités. Une seule offre a été déposée dans les délais impartis. L'analyse de celle-ci, conformément au cahier spécial des charges, a porté sur les éléments suivants: l'offre elle-même, la méthodologie proposée pour la recherche, la proposition financière pour les tâches attendues, le certificat de disponibilité et le calendrier d'exécution, la présentation des études de l'équipe de recherche, et enfin la liste des parties

prenantes dans l'étude. Le soumissionnaire est M. Yves Coppieters 't Wallant, médecin et professeur de santé publique à l'École de santé publique de l'ULB, agissant au nom du Centre de recherche politique et systèmes de santé de l'École de santé publique de l'ULB.

Concernant le montant de cette opération, l'offre s'élève à 72.358 € TVA comprise et sera payée selon les modalités suivantes: 27.358 € à partir du budget de l'Action sociale et 45.000 € à partir du budget de la Santé.

L'École de santé publique de l'ULB prévoit un partenariat avec le CBCS et met en place un comité d'accompagnement de l'étude, qui comprendra les représentants du Gouvernement de la Commission communautaire française et de son administration, des partenaires sociaux réunis au sein du Cramic, structure d'accompagnement méthodologique de la démarche d'évaluation qualitative évoquée par Mme Mouzon, des secteurs de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé concernés et du Centre de documentation et de coordination sociale.

Ce comité d'accompagnement permet essentiellement de fournir aux chercheurs les ressources existantes. Le comité d'accompagnement veille donc à ce que les chercheurs puissent se concentrer sur les territoires non encore explorés de l'étude.

L'inter-fédération ambulatoire, qui regroupe au sein du CBCS, les représentants des fédérations sectorielles agréées par le Décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé, pourra également être mobilisée. Ce travail en partenariat doit aussi tenir compte des autres équipes de recherche, dont certaines études sont en cours et qui pourraient alimenter la réflexion. Je songe par exemple à la démarche d'évaluation qualitative transversale.

La méthodologie proposée par l'ULB prévoit les productions attendues, dont:

- lancer un travail de collaboration avec les partenaires;
- finaliser la rédaction du protocole méthodologique;
- mettre en place un processus participatif avec les acteurs du secteur;
- procéder aux analyses systémiques;
- élaborer le cadastre;
- identifier les autres services non agréés;
- définir les fonctions communes et sectorielles des différents services;
- réaliser une analyse des critères du décret.

Monsieur Morel, vous m'interrogez également sur le calendrier des opérations. L'étude se fera sur six mois, soit de janvier 2012 à juin 2012. Le rapport final de l'étude devrait être terminé pour septembre 2012 au plus tard.

Lorsque nous serons en possession de ce rapport, il y aura lieu de mandater une structure pour l'élaboration d'un réel outil de programmation.

Quant au centre ou dispositif de santé global, il est effectivement apparu qu'il fallait, en partie en tout cas, tenir compte du processus qui s'est engagé par rapport à l'analyse de l'offre et des besoins dans une perspective de programmation. Dès lors, nous n'avons pas souhaité nous précipiter et nous allons, mon collègue Benoît Cerexhe et moi-

même, étudier les pistes pour réaliser l'étude de faisabilité de ce projet.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Jacques Morel.

M. Jacques Morel (Ecolo).- C'est très certainement positif que ce processus soit lancé. Effectivement, son attente gèle les nouveaux agréments de nouveaux services puisqu'ils sont dépendants des résultats de cette étude de programmation. Nous nous trouvons dans une situation paradoxale de laquelle nous devons rapidement sortir.

Faire le travail sur l'ensemble des ressources de la Région et du territoire de Bruxelles sans se limiter aux structures financées par la Commission communautaire française est également une démarche très positive.

Deux questions cependant se posent. Tout d'abord, la réduction du montant de cette recherche de programmation a entraîné l'abandon de la dernière phase initialement prévue qui permettait de croiser l'analyse de l'offre et celle des besoins. Est-il dès lors prévu de refaire ou de prolonger ce processus-ci d'une seconde phase qui traiterait de ce sujet? D'autres manières de procéder sont-elles envisagées?

Ensuite se pose la question du dispositif global de santé. Suivant la nature de ce que l'on proposera comme type de centre de santé, on va évidemment influencer la quantité et la qualité de l'offre que l'on va pouvoir reconnaître et agréer. Il est certain qu'un centre de santé, fût-il multidisciplinaire, ce n'est pas la même chose qu'un dispositif qui intègre à la fois des centres de santé, des acteurs de cohésion sociale et des éléments de quartier durable. Nous nous trouvons donc dans des offres de services qui peuvent être assez largement différentes sur le plan qualitatif et je pense qu'il faudrait pouvoir intégrer ces éléments en termes de perspectives.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille.- Je confirme ce que vous venez d'énoncer. Il n'a pas été possible d'avoir un opérateur qui puisse assurer l'ensemble des missions. Il nous faudra, à l'issue de ce premier tour, mandater une nouvelle structure pour le travail de programmation.

Vous avez raison de dire que nous sommes dans une période intermédiaire, mais c'est ce que nous avons voulu ensemble dans cet accord de majorité. Nous avons souhaité préciser les centres qui pouvaient être créés en cours de législature. C'est le cas de cette maison médicale, comme c'est le cas du 27^e centre de planning familial notamment. Nous avons également souligné qu'il était nécessaire d'objectiver la situation et c'est ce que nous faisons.

Les besoins sont là et il faudra se donner les moyens d'y faire face. Pour ce faire, les financements seront nécessaires et, début 2013, nous espérons pouvoir attendre un refinancement de la Commission communautaire française.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

LES STRATÉGIES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTÉ (ETA)

DE **M. JOËL RIGUELLE**

À **MME EVELYNE HUYTEBROECK**,
MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- Avec la crise économique et financière actuelle, la plus grande difficulté des entreprises de travail adapté (ETA) s'observe par la baisse du niveau des commandes. Comme toute entreprise, elles doivent réaliser un

chiffre d'affaires suffisant pour assurer la pérennité de leur activité, et surtout, de l'emploi. Les subsides qu'elles reçoivent ne les mettent pas à l'abri de la concurrence. Ils servent à couvrir la différence de productivité, mais ne peuvent pallier la baisse de la demande.

Tenant compte de cette réalité, mais aussi du fait que les ETA constituent un rouage essentiel de la politique d'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, le gouvernement s'est proposé en début de législature de prendre les mesures nécessaires pour:

- permettre une diversification de leurs activités et la modernisation écologique des filières;
- prévoir des marchés réservés aux ETA dans les marchés publics de la Commission communautaire française;
- promouvoir des synergies avec le secteur de l'économie sociale.

Dans l'exposé général du budget 2012, le ministre-président a rappelé la volonté de soutenir constamment les entreprises de travail adapté et réaffirmé la pertinence d'une évaluation des mesures de relance et de soutien apportées ces deux dernières années. Il a également fait état de quelques réalisations, dont le contrat d'adaptation professionnelle, qui a permis à une vingtaine de personnes handicapées n'ayant pas accès au marché du travail de bénéficier d'un contrat d'adaptation professionnelle en ETA. Des efforts de sensibilisation sont également consentis pour faciliter l'engagement de personnes en situation de handicap dans tous les secteurs. Ce sont des points éminemment positifs.

Concernant les ETA en tant que telles, les options stratégiques ci-dessus ont pour ambition de situer, dans un souci d'équité, le secteur comme un des bénéficiaires de la préférence sociale des marchés publics de la Commission communautaire française. N'oublions pas pour autant les autres acteurs publics, bien évidemment.

À mi-parcours de la législature, je souhaiterais savoir quelle est, au stade actuel, l'ampleur des offres de marché public qui ont été ouvertes et qui prennent en compte les spécificités des ETA. En attendant l'évaluation formelle, quelles sont, à ce stade, les opportunités saisies par les ETA et peut-être celles offertes par leurs commanditaires potentiels?

De même, les stratégies de modernisation de leurs filières peuvent, le cas échéant, donner aux ETA la chance de conquérir d'autres marchés, d'éviter des investissements coûteux et d'autres obstacles. Cet objectif dépend cependant aussi de la capacité de reconversion d'une ETA, vers une filière d'activités à caractère écologique, par exemple.

Combien d'ETA ont-elles été soutenues dans cette logique d'intervention? Assiste-t-on à une consolidation des activités des ETA bruxelloises grâce à la promotion des synergies avec le secteur de l'économie sociale? Quel est l'état des lieux à ce jour?

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Serge de Patoul.

M. Serge de Patoul (FDF).- Nous avons souhaité nous inscrire dans l'interpellation de M. Riguelle, car elle nous paraît très opportune. Elle l'est d'ailleurs d'autant plus que nous débattons en ce moment de la question. Dans la situation actuelle, les ETA sont confrontées à une forte concurrence et à des difficultés résultant du fait qu'elles ne peuvent exercer leur activité que sur le territoire de la Région bruxelloise. Cela entraîne pour elles des coûts supplémentaires, liés à leur implantation urbaine.

Les ETA sont des employeurs occupant un personnel qui, sans leur existence, n'aurait pratiquement aucune chance de bénéficier d'une insertion socioprofessionnelle. Il s'agit donc assurément d'un secteur d'activité qui répond à des besoins et qui offre la possibilité, à un certain public, de mener une vie sociale "normale" et intégrée.

M. Riguelle évoque le contexte actuel et il a raison, car ce secteur rencontre des difficultés résultant, d'une part de la concurrence et, d'autre part, de l'évolution globale de l'économie. Celle-ci entraîne des limitations de dépenses, des pertes de clients et des chutes de chiffres d'affaires qui compromettent la pérennité des ETA.

Si je suis monté à la tribune, Madame la Ministre, c'est aussi pour vous aider à nous répondre et dans le souci de vous apporter un soutien. Les ETA sont des entreprises qui exercent une fonction d'insertion socioprofessionnelle et dans votre réponse, je vous propose dès lors de demander à tous les groupes politiques de veiller à ce que les ETA soient intégrées dans l'économie sociale et puissent, à ce titre, bénéficier de tous les apports de la Région. Vous pourriez explicitement demander que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale n'exclue pas les entreprises de travail adapté de son projet relatif à "l'économie sociale et à l'agrément des entreprises d'insertion et des initiatives locales de développement de l'emploi en vue de l'octroi de subventions".

Nous pensons vraiment que la démarche de M. Riguelle arrive au bon moment pour que nous puissions leur envoyer un signal explicite. Cela se fera en veillant, dans la proposition d'ordonnance actuellement débattue en commission, à ce que les entreprises de travail adapté puissent également bénéficier de ce type de subventions.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Olivia P'tito.

Mme Olivia P'tito (PS).- Je remercie M. Joël Riguelle d'avoir déposé cette interpellation sur les ETA.

Nous nous étions attendus à l'intervention de M. Serge de Patoul qui était pourtant présent en Commission des affaires économiques il y a deux semaines. Nous avons déjà abordé cette question à cette occasion.

Certes, il faut cesser d'opposer ETA et secteur d'économie sociale, mais déplacer les budgets ne résoudrait rien en matière d'ETA. Intégrer les ETA au sens strict dans l'ordonnance économie sociale ne résoudrait rien dans l'immédiat. Les ETA peuvent aujourd'hui développer, en parallèle, des structures d'économie sociale et des filières d'insertion socioprofessionnelle pour leurs travailleurs. Dépassons ces clivages.

En revanche, il faut aider les ETA et toutes les initiatives portées par ces dernières à se développer. C'est ce que vous avez fait, Madame la Ministre, et c'est ce que vous aviez déjà répondu à M. Riguelle en commission. Vous aviez soutenu l'engagement d'une personne visant à promouvoir le secteur des ETA, y compris dans les communes. Cette personne fait donc actuellement le tour des communes afin de porter ce message et de stimuler le recours aux ETA dans le cadre de marchés publics. C'est très positif. Quel est l'impact de cette initiative en termes de répondant?

Si certaines communes éprouvent encore des craintes en matière de respect des règles et de découpe de marchés, il faut persévérer dans cette voie et nous sommes derrière vous à cet égard.

Quant aux mesures concrètes que vous aviez proposées, vous avez évoqué l'octroi pour deux ans d'une subvention de 2 € sur les 3 € payés par l'employeur par jour de chômage

temporaire. Combien de travailleurs y ont eu recours? En contexte de crise, il faut faire le dos rond y compris dans le secteur des ETA. Employons-nous à les y aider et à leur permettre ensuite à se redéployer.

Concernant les mesures de réduction de temps de travail prises à la suite des revendications allant dans ce sens au sein du secteur des ETA, des mesures sont-elles prévues pour soulager la fin de carrière des travailleurs?

Enfin, il y a le recours aux aides à l'expansion économique. Ainsi qu'on l'a rappelé en commission des Affaires économiques, le secteur de l'économie sociale, y compris tous les développements effectués par les ETA, bénéficie des aides à l'expansion économique mais n'y font pas appel. En effet, à force d'être rangés dans de petites cases, les secteurs oublient qu'ils ont également droit au recours classique aux aides économiques. Vous aviez annoncé qu'un dialogue serait noué avec le ministre Benoît Cerexhe à cet égard et que ce sujet serait développé. Qu'en est-il? Si j'ai bien compris, un vademecum est en préparation au sein du secteur des ETA. Tout ceci est très positif, mais quel est l'impact actuel de ces démarches?

En conclusion, il s'agit d'un enjeu capital pour l'avenir, et la régionalisation va également avoir un impact assez important dans ce domaine. D'ici à 2013 ou 2014, il faut vraiment s'emparer de ces mesures d'activation.

Toute une série de mesures d'activation sont prises aujourd'hui - je citerai le Fonds pour l'emploi qui avait été transféré dès 2010 dans l'activation ONEM - et qui aujourd'hui sont régionalisées.

S'il existe des mesures d'activation des allocations de chômage pour les personnes dont l'accès au marché du travail est difficile, notamment celles qui sont en situation de handicap, nous pouvons en user pour simplifier la vie des employeurs et permettre une meilleure conciliation entre travail et handicap.

Je vous encourage donc à exploiter rapidement ces mesures pour en évaluer l'impact sur les Bruxellois.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Il s'agit d'un débat intéressant, confondant dans un même temps les registres du social et de l'économique. Ce sujet nous amène souvent à cette tribune. En effet, au début au mois de décembre, une interpellation partiellement similaire avait été adressée au ministre Cerexhe au sujet de l'emploi des personnes handicapées dans le secteur public. Il avait notamment été question de l'association difficile entre marchés publics et entreprises de travail adapté.

Les ETA sont des entreprises qui ont fait le pari de la mise au travail de personnes fragilisées, dans un contexte économique peu clément. Celles-ci devraient donc, ne fût-ce que pour cette raison, bénéficier d'un intérêt plus important dans l'attribution des marchés publics. C'est d'autant plus vrai que des dispositifs légaux existent et que l'accès aux marchés publics est souvent une question de survie pour ces entreprises, qui connaissent un passage à vide.

Il est donc possible, pour ces organismes soumis aux règles sur les marchés publics, d'encourager les soumissionnaires tels que les ETA, via des clauses sociales de réservation de marché ou, si le marché est trop important, via des parties de celui-ci. Par ailleurs, il est également possible, dans le cas de marchés en procédure négociée sans publicité, de faire figurer des ETA parmi les soumissionnaires. Voilà quelques pistes que j'avais évoquées devant le ministre Cerexhe. Elles avaient

été évoquées à l'occasion d'un colloque de la Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté (Febrap).

M. Cerexhe, en jouant également sur deux aspects, avait alors répondu qu'en tant que ministre de l'Economie, il n'avait pas manqué de sensibiliser un certain nombre d'acteurs à Bruxelles. Parallèlement, en tant que membre du Gouvernement de la Commission communautaire française, il avait affirmé que tous les marchés publics de la Commission communautaire française contenaient des clauses sociales. Voilà qui paraissait positif. Ceci étant, il expliquait qu'une problématique de nature juridique se posait par rapport à la réglementation européenne et à la manière de mieux cerner les limites des clauses sociales. Il avait ainsi demandé que soit réalisée une étude complémentaire afin de pouvoir aller de l'avant. Il serait donc intéressant de savoir si cette étude a abouti et s'il vous en a fait part.

Entre-temps, dans le cadre de la circulaire relative aux marchés publics de la Commission communautaire française, une rencontre a été prévue entre les responsables des marchés publics et le chargé de mission de la Febrap, en vue de rendre accessibles les marchés publics de la Commission communautaire française aux ETA. Cette rencontre a-t-elle été fructueuse et prometteuse? Des initiatives se mettent-elles en place à la suite de cette dernière?

Par ailleurs, vu la place particulière des ETA, situées entre le social et l'économique, il est clair que des articulations entre ministres et institutions doivent se faire et que les outils économiques existants doivent être utilisés. Comment s'organise cette articulation avec le secteur économique? Je suis, à l'instar de mes collègues, curieuse d'apprendre dans quelle mesure les activités des ETA sont consolidées par les synergies, notamment avec le secteur de l'économie sociale. M. Arnaud Pinxteren vous parlera d'ailleurs de l'articulation avec l'ordonnance régionale.

Cela dit, le problème n'est pas uniquement de nature sociale ou économique. Nous devons aller plus loin encore.

Si l'on veut vraiment essayer de favoriser la rencontre entre le service public, la Commission communautaire française et les ETA, il faut aussi mobiliser les services régionaux et les services communaux.

J'en viens donc à d'autres collaborations. On sait que dans certains secteurs, comme l'entretien des espaces verts ou l'imprimerie, des marchés publics sont déjà réservés. Il faut cependant impliquer davantage les communes et les CPAS. Avez-vous eu l'occasion de travailler sur ce sujet précis avec le ministre en charge de la tutelle sur les communes?

Pour terminer, je dirais que du travail a été accompli. On peut le saluer. Nous applaudissons le fait que dans le cadre du plan de relance, la Febrap ait pu engager un chargé de mission pour développer la promotion économique du secteur en accentuant la prospection commerciale, en opérant des diversifications des activités et des économies d'échelle entre ETA, ainsi qu'en promotionnant les entreprises de travail adapté dans le secteur public, notamment les communes et les CPAS.

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Arnaud Pinxteren.

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo)- Je voudrais revenir sur l'ordonnance économie sociale en projet. C'est souvent vous qu'on interroge sur la question des entreprises de travail adapté, en vous demandant ce que vous faites pour les sauver du désastre. C'est ignorer les faibles leviers dont vous disposez pour donner un appui non pas en termes d'accompagnement des personnes handicapées, mais

économiques. Nous avons déjà évoqué quelques pistes de soutien entrepreneurial avec le ministre Cerexhe. Mme P'tito l'a mentionné aussi: il faut réfléchir à l'adaptation des outils économiques bruxellois, non pas uniquement à la réalité des entreprises de travail adapté, mais aussi à tout le secteur de l'économie sociale.

Je suis d'accord avec M. de Patoul: le secteur des entreprises de travail adapté fait partie intégrante du secteur de l'économie sociale. Le problème, actuellement, est que ce secteur n'est défini nulle part. La propriété majeure du texte en discussion dans notre Parlement à ce sujet est justement de lui donner enfin un cadre légal. Il est essentiel que les entreprises de travail adapté soient reconnues comme faisant partie de ce secteur.

Dans un deuxième temps, nous travaillerons sur la manière d'adapter au mieux les outils économiques pour soutenir les différents secteurs. Ce sera une réponse concrète, ambitieuse et régionale aux difficultés économiques.

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.- Ce débat est intéressant et totalement d'actualité. Il serait peut-être souhaitable de le mener conjointement avec le ministre Cerexhe.

Depuis sept ans, j'essaie de mener des politiques concrètes, dans la limite de nos budgets, pour soutenir ce secteur.

En avril déjà, je vous ai présenté les mesures imaginées pour aider les entreprises de travail adapté. Nous avons consacré des moyens considérables à un plan de relance visant à diversifier leurs activités et à les adapter davantage aux demandes du marché.

Une subvention de 2 € est octroyée sur les 3 € accordés par l'employeur par jour de chômage temporaire. Nous avons financé à hauteur de 53.000 € l'emploi d'un travailleur dont la mission consiste en la promotion économique de ce secteur encore mal connu: prospection commerciale, développement de l'accès aux marchés publics, diversification des activités, économies d'échelle entre les ETA. Ce travailleur a pu sensibiliser les communes et autorités publiques aux possibilités offertes par les marchés réservés. En effet, les CPAS et communes ne recourent peut-être pas assez à ce type d'entreprises.

Nous avons également alloué une subvention ventilée entre les ETA pour leur permettre de développer de nouvelles filières: études de marché, recours à des experts, création de partenariats, formation des moniteurs et personnels d'encadrement pour élargir leurs compétences en termes de nouveaux métiers, d'ergonomie et d'accompagnement au changement des travailleurs.

Les modalités de calcul et de subvention de la prime de fin d'année ont été adaptées pour réduire l'impact du chômage économique sur le montant de cette prime. Ces diverses mesures ont été prises après concertation et discussions non seulement avec la Febrap, mais également avec les représentants syndicaux.

Sur cette question importante des marchés publics réservés à l'économie sociale et qui peuvent concerner tant les ETA que les entreprises d'insertion professionnelle, il faut avouer que peu de marchés publics sont spécifiquement réservés aux ETA. Au cours de la dernière année, à ma connaissance et à celle de l'administration PHARE, un marché public de la

Commission communautaire française (une publication dans le journal PHARE) et un marché public d'une commune bruxelloise (la distribution d'un toutes-boîtes) ont spécifiquement été réservés aux ETA. Je pense que nous devons absolument poursuivre cette piste des marchés publics.

Concernant la diversification des activités des entreprises de travail adapté, plusieurs incitants ont été mis en place. D'une part, le plan de relance octroie une subvention de crise d'un montant de 400.000 € à toutes les ETA en fonction du nombre de travailleurs de faible capacité professionnelle occupés. Comme je vous le disais, cette subvention doit notamment avoir pour objectif de développer de nouvelles filières d'activités. Ce plan vient à échéance à la mi-2012 et devra faire l'objet d'une évaluation.

D'autre part, le projet soutenu par le Fonds social européen et octroyant une subvention pour un moniteur encadrant cinq travailleurs en équivalent temps plein au sein de quatre ETA a également permis de lancer ou de développer de nouvelles activités: sandwicherie, démontage d'appareils électroménagers en vue du recyclage de leurs composants, etc.

La diminution d'emplois pour les plus faibles en ETA est malheureusement de plus en plus importante. La recherche de nouveaux services mieux adaptés et de nouveaux clients est plus que jamais primordiale. Pour endiguer cette tendance, la Febrap a élaboré une campagne de publicité radiophonique sur les ondes de la RTBF. Celle-ci vise à augmenter la notoriété des ETA auprès des décideurs du monde économique. Cette action a pu voir le jour notamment grâce au financement de la Commission communautaire française. Ces spots radio renvoient vers un site que je soutiens financièrement dans le cadre des projets en Initiatives et qui a pour objectif d'offrir un point d'information permanent, interactif et largement accessible sur l'ensemble des ETA, de permettre aux internautes de rapidement trouver un contact pertinent par rapport aux collaborations envisagées, et de faire connaître les valeurs et la diversité des services proposés par les ETA bruxelloises.

Nous devons rester créatifs. Quand cela s'avère nécessaire, il est important de pouvoir adapter le travail aux personnes vieillissantes, en leur offrant, par exemple, la possibilité de changer temporairement ou durablement de poste de travail, de changer de fonction et de réduire leur temps de travail. C'est dans cet ordre d'idée que le service d'accompagnement la Maison des Pilifs a, au cours de ces deux dernières années, mis en place des ateliers de transition et de préparation à la retraite grâce à des subventions Initiatives.

L'une de leurs actions a consisté à proposer des après-midis intergénérationnels au sein des ETA. Ces actions consistent à la mise en place de groupes de parole et d'échanges allant jusqu'à la création de synergies de travail entre jeunes travailleurs et travailleurs vieillissants expérimentés. Ce projet de valorisation des expériences des anciens a eu un effet mobilisateur pour ces travailleurs âgés.

Nous discutons de la question des synergies avec le secteur de l'économie sociale depuis un certain temps déjà avec M. Cerexhe. Nous avons ainsi travaillé à l'élaboration d'un plan de développement pour Manufast, soutenu conjointement avec la Région. C'était l'une des premières opérations que nous avons concrètement menées ensemble.

J'espère prouver, comme discuté avec le cabinet de mon collègue Benoît Cerexhe, qu'il sera possible, après évaluation et transcription, de mutualiser l'analyse réalisée. C'est une première expérience et j'espère que nous allons pouvoir la réaliser plus largement. Il serait effectivement dommage de ne pas permettre à toutes les ETA bruxelloises de bénéficier de

cette analyse. Manufast n'y est pas opposé et reviendra vers mon cabinet afin de concrétiser cela avec la Région.

Cette première action menée avec mon collègue régional fait partie des différentes pistes que nous avons suivies ces dernières années, et qui concernent aussi des questions d'incitants, de marchés publics, de sensibilisation ou de meilleure connaissance du secteur. Je n'oublie pas également la question de l'impact du futur transfert de compétences vers nos secteurs. Un groupe de travail a été mis sur pied pour étudier les répercussions que ce transfert pourra avoir sur nos différents secteurs, en ce compris celui des personnes handicapées.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- J'apprécie vos réponses. J'ai d'ailleurs souligné, dans mon interpellation, les aspects positifs engrangés par les diverses actions menées. J'entends bien que certaines sont en cours et je n'oublie pas non plus les synergies régionales dont vous venez de parler et qui me paraissent assez évidentes.

Nous avons raison d'évoquer l'importance de la compétence économique au niveau régional. De mon côté, je m'efforce de vérifier que toutes les synergies se mettent en place.

Pour nous tous, vous êtes cependant "Madame H". C'est donc vous que j'interroge lorsque nous abordons la question des personnes handicapées.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

**L'ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE
LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE, LA RÉGION WALLONNE
ET LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES AFIN DE COORDONNER
LES POLITIQUES D'INTERVENTION EN LIEN AVEC LE MILIEU CARCÉRAL**

DE M. PIERRE MIGISHA

**À M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE**

Mme la Présidente.- La parole est à M. Pierre Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH).- Si la prison sanctionne, et protège la société, elle a aussi pour mission d'aider les détenus à se réinsérer à la fin de leur peine. Durant l'incarcération, la prison ne saurait être simplement un lieu de non-droit. Au-delà des droits individuels fondamentaux tels la liberté de conscience, la liberté d'exercice religieux, etc., elle reconnaît aux détenus des droits plus concrets, comme le maintien des liens familiaux, l'accès au travail (bien entendu dans la mesure du possible) et, le cas échéant, des conditions de travail dignes.

Puisque la prison ne peut pas se limiter à sa mission d'enfermement, elle contribue aussi à la préparation à la sortie. Une partie de la peine peut s'effectuer, moyennant quelques aménagements et conditions, hors du milieu carcéral. À cela s'ajoute bien entendu la protection des victimes (passées ou à venir) et la lutte contre toute forme de rechute.

Soucieuse de permettre aux détenus de mieux vivre en prison et de bien préparer leur sortie, et partant du décret du 4 décembre 2003 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux services pour les missions d'aide, d'une part aux victimes et à leurs proches, et d'autre part aux inculpés et condamnés en liberté, aux ex-détenus et à leurs proches, la Commission communautaire française a signé en 2009 un accord de coopération avec la Région wallonne et la Fédération

Wallonie-Bruxelles afin de coordonner les politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral.

Une conférence interministérielle a été mise en place. Selon ses modalités de fonctionnement, elle doit se tenir une fois par an, et ce, au plus tard le 30 juin. L'ordre du jour doit être transmis au plus tard le 15 mai aux membres de ladite conférence, qui disposent de quinze jours à dater de la réception pour inscrire les points qu'ils souhaitent ajouter à cet ordre du jour.

Le représentant de l'administration de la Commission communautaire française concerné par cette problématique se concerte-t-il déjà avec les représentants de secteur associatif? Tenant compte du fait que le 30 avril au plus tard, le comité de pilotage doit transmettre ses analyses, remarques et suggestions sur l'articulation et la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral, quelles sont les pistes de recommandations mises en avant pour 2012? Combien de visites d'établissements pénitentiaires et d'auditions ont-elles été réalisées par les membres bruxellois du comité de pilotage pour évaluer l'évolution des droits et les conditions de vie et de travail susceptibles d'être transmises à la conférence interministérielle?

(Applaudissements sur les bancs du cdH)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Olivia P'tito.

Mme Olivia P'tito (PS).- L'interpellation de M. Migisha nous donne l'occasion de revenir sur une problématique que nous abordons trop peu souvent dans cet hémicycle. Avec le ministre Kir, mais aussi Mme Herscovici et d'autres parlementaires, nous avons eu l'occasion de visiter la prison de Forest. L'expérience nous a permis de constater sur le terrain la réalité des difficultés pratiques dans le domaine des formations dans les prisons. Le débat est maintenant récurrent, signe que la société se pose enfin des questions sur la vie des détenus.

L'accord de coopération ne dépend pas seulement de vous, Monsieur le Ministre, mais aussi du bicommunautaire. Nous avons déjà eu l'occasion en commission de poser des questions aux ministres concernés. Vous rencontrez-vous régulièrement?

Serait-il possible, au sein de ce Parlement, d'appliquer le "mainstreaming" aux prisons? J'avais déjà plaidé pour que, dans un esprit d'égalité et dans la droite ligne de la loi Dupont, les prisons deviennent une zone d'éducation prioritaire. Que la personne détenue soit privée de ses droits de circuler, qu'elle paie sa dette à la société, certes, mais qu'elle ait quand même accès, dans le cadre limité de la détention, à une vie culturelle, sportive et sociale. Il y a certes à cela des limites physiques et matérielles; mais ce genre de questions doit se poser dans un État de droit comme le nôtre, et chaque ministre, chaque personne compétente dans une matière doit se pencher sur la question.

Êtes-vous d'accord pour que l'on se penche sur ces problèmes en commission pour aller de l'avant, susciter l'intérêt et mettre en évidence ce qui se passe aujourd'hui? C'est une méthode particulière dont nous avons déjà discuté en séance plénière.

Nous devons nous mobiliser et nous préoccuper de ce qui se passe au-delà des murs des prisons, non par compassion ou paternalisme, mais parce que ces personnes ressortent un jour. Récemment, une chaire Francqui a brillamment été défendue. Ainsi pour ce qui est de la prison de Forest, 90% des détenus sortent après six mois. Pour une large majorité, ce sont donc de brefs séjours. Je me demande vraiment comment faire pour que les droits à la formation, au logement, qui n'est pas une compétence de la Commission communautaire française, les aspects culturels, sociaux, etc.

puissent être préservés et que des vies ne s'écroulent pas au lendemain de ces passages.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Vincent Lurquin.

M. Vincent Lurquin (Ecolo).- Je m'associe bien sûr aux questions de M. Pierre Migisha et prends la perche tendue si gentiment par Mme Olivia P'tito.

Comme cela se fait dans les grands débats politiques, permettez-moi de vous citer un chiffre. Même s'il est assez simple, il incarne peut-être cette complexité dans l'organisation des formations en milieu carcéral, de toutes les difficultés d'y intégrer une volonté de faire de la prison également un lieu d'insertion. Ce chiffre est le 7. C'est le nombre de portes et de serrures qu'il faut ouvrir pour franchir les 100 mètres séparant la porte de la prison de Forest du parloir des avocats.

Il est vrai que la problématique est complexe. La prison, lieu d'enfermement et légitimement de sécurité, doit également permettre non seulement le déplacement des formateurs, mais également celui des détenus et offrir des lieux de formation.

Ainsi que M. Migisha l'a rappelé, l'accord de coopération entre Commission communautaire française, Région wallonne et Fédération Wallonie-Bruxelles comprend la mise sur pied de cette conférence interministérielle. Dans les objectifs de cette dernière figure le développement d'un plan d'action relatif à l'aide et aux services pouvant être apportés aux détenus. Cela trouve fondement dans le décret du 4 décembre 2003 qui précisait en son article 6*sixio*: "*le nécessaire soutien à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle (...) des inculpés, des condamnés en liberté ou des ex-détenus*".

Aujourd'hui, il convient d'insister sur le fait que les détenus eux-mêmes, quand ils sont en prison, doivent bien sûr bénéficier de cette opportunité de préparer leur réinsertion. S'il faut se prémunir contre tout laxisme et angélisme, le constat, rappelé par Mme Olivia P'tito, que si rien n'est fait au moment de cette incarcération, cassure avec l'ensemble de ce qui se passait avant l'arrestation d'un point de vue familial et professionnel, au moment de la sortie, peut-être sera-t-il trop tard pour mettre sur pied une réinsertion.

Vous connaissez certainement les recommandations de la Fondation Roi Baudouin qui insistent sur la nécessité de l'adoption d'un plan de détention. Ce dernier contiendrait le schéma du parcours pénitentiaire, les initiatives axées sur la réparation des dommages ainsi que les activités auxquelles le détenu participera dans une optique de préparation et de réinsertion. Ce plan constitue, concluait la Fondation Roi Baudouin, la pierre angulaire autour de laquelle la détention doit s'organiser afin que cette dernière recouvre une dimension utile, efficace et sensée.

Le rapport de la fondation mettait également l'accent sur une meilleure prise en charge des détenus qui semblent souvent quelque peu délaissés.

Au sein de la conférence ministérielle, notre insertion doit consister en la mise au point de ce plan. Je sais que votre volonté est réelle en matière de formations en prison. Vous avez par exemple organisé une visite à l'intérieur de la prison. Malheureusement, peu de parlementaires ont pu y participer, car c'était le jour de la Commission enseignement, formation et culture. Nous pourrions cependant réitérer l'expérience.

Il faut être créatif et envisager des alternatives. En effet, d'une part, il s'agit d'un problème relatif aux droits de l'Homme et aux droits des détenus. D'autre part, il s'agit d'une exigence de sécurité et de mieux-vivre ensemble. Il s'agit de proposer un projet d'insertion à des personnes qui ont payé leur dette à la société.

Pour prendre la perche tendue par Mme Olivia P'tito, il serait intéressant que la Commission enseignement, formation et culture puisse auditionner des personnes directement concernées. Je pense notamment aux juges d'instruction. Cette exigence de formation peut-elle être intégrée dans les conditions probatoires, soit pour libérer quelqu'un, soit pour éviter qu'il n'aille en prison? Ce débat quant à une obligation de formation agite actuellement le milieu des juges d'instruction et il faudrait s'en emparer.

Par ailleurs, l'administration pénitentiaire est au centre du débat. À Bruxelles, on évoque la création de nouvelles prisons. Avez-vous été associé à ce projet? Des lieux sont-ils prévus, dans ces nouvelles prisons, pour ces formations qui, à l'heure actuelle, sont difficiles à assurer?

Les associations jouent aussi un rôle essentiel en assurant des visites dans les prisons, des formations et la nécessaire alphabétisation. Les personnes exerçant ces fonctions pourraient nous éclairer et contribuer à envisager une alternative.

En matière de réinsertion, l'Observatoire des prisons devra évidemment être consulté ainsi que, peut-être, les ex-détenus, les détenus et leurs familles. Ils pourraient en effet nous dire si les offres de formation correspondent bien aux besoins de réinsertion.

Il s'agit d'un large débat qui, si vous êtes d'accord, pourrait se tenir au sein de la commission, en concertation avec vous bien entendu. Un jour peut-être, Monsieur le Ministre, surpasserez-vous Michel Foucault, qui disait vouloir "surveiller et punir", en créant les conditions qui permettront de surveiller, de punir, mais aussi de former. Je l'espère en tout cas.

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Emir Kir.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Formation professionnelle. - Les autorités signataires de la Déclaration universelle des droits de l'Homme doivent garantir un certain nombre de droits aux détenus et à leur entourage social direct. En effet, ils doivent pouvoir bénéficier d'une offre d'aide et de services globale, intégrée et de qualité. L'objectif est, en l'occurrence, de permettre une participation active des détenus à la vie sociale, économique, politique et culturelle, en vue de leur réinsertion sociale.

C'est dans ce cadre qu'a été organisée une première conférence interministérielle le 16 décembre 2010. Cette conférence est pilotée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire commune. En tant que ministre à la Commission communautaire française, j'y participe activement via mes compétences de l'Action sociale, de la Famille et de la Formation professionnelle.

Mme P'tito a rappelé la visite de la prison de Saint-Gilles qui a eu lieu dans le cadre de la compétence de la Formation professionnelle. Il s'agissait d'une bonne occasion d'instituer un dialogue entre les associations actives en prison - Adepi et Après -, le directeur principal de la prison et le chef des gardiens, afin d'améliorer le travail réalisé et d'obtenir des recommandations concrètes pour la conférence interministérielle.

L'impossibilité, pour certains détenus, de pouvoir accéder aux formations en raison d'un problème matériel de contingentement des locaux m'a fort frappé. Il est inimaginable qu'un problème existe à ce niveau-là! Ce n'est même pas une question de moyens, mais d'organisation des locaux. Vivement la création de nouvelles prisons!

La conférence interministérielle s'articule autour de plusieurs axes principaux:

- la mise en place de divers accords de coopération;
- l'accès à la formation professionnelle;
- la coordination des services opérationnels en milieu carcéral;
- l'information aux détenus;
- la santé;
- la préparation de la sortie de prison.

La prochaine réunion de cette conférence interministérielle est prévue au mois de mai. Nous avons donc dépassé le calendrier prévu par l'accord. En réalité, nous ne perdons pas de temps, car des groupes de travail se réunissent et remettent des recommandations au comité de pilotage qui prépare la conférence interministérielle. Le respect des délais dépend donc avant tout de l'avancement des groupes de travail, qui rassemblent beaucoup d'acteurs issus de domaines de compétences très variés. Cette diversité de points de vue, si elle peut être un atout de taille puisqu'elle enrichit le débat, peut parfois aussi être à la source de l'un ou l'autre retard de calendrier. C'est le cas ici.

Les recommandations sont en cours de finalisation et seront examinées pour la fin du mois de février. Le représentant de l'administration de la Commission communautaire française participe une fois par mois au comité de concertation avec, entre autres, des membres du secteur associatif, mais également avec des instances fédérales, régionales et communautaires, de même qu'avec le monde de la justice.

Parmi les recommandations, les chantiers suivants ont été réalisés pour 2012:

- un budget a été dégagé permettant la création de postes de coordinateurs des activités francophones en prison;
- les kits de sortie sont également en phase de réalisation et devraient être mis à la disposition des détenus indigents dans le courant de ce trimestre.

Pour le reste, le comité de pilotage a mis en place divers groupes de travail qui déposeront leurs conclusions et recommandations avant le 28 février. Les principaux axes de travail étaient les suivants:

- la préparation de l'accord de coopération avec le niveau fédéral. Le groupe de travail concerné est en train de finaliser les grands axes de négociation que les entités fédérées devront mener avec le ministère de la Justice;
- la création d'une structure de facilitation de nos missions dans chacune des prisons concernant le coordinateur francophone et des représentants de l'administration carcérale;
- la création d'une structure permanente de concertation entre le niveau fédéral et les entités francophones pour évaluer la bonne exécution de l'accord de coopération. Ce dossier a malheureusement été bloqué par l'absence de Gouvernement fédéral. Il devrait être repris sous peu.

Parmi les recommandations, des groupes de travail spécifiques ont été formés, à savoir: "sport et culture", "formation-emploi", "santé", "préparation à la sortie de prison" et "psychosocial". Le Comité de pilotage établira ses recommandations à la prochaine conférence interministérielle

prévue en mai. Il appartiendra alors à chaque gouvernement de fixer ses priorités.

Enfin, pour répondre à votre dernière question, le modèle de travail n'impliquait pas un contact régulier avec les différentes prisons, mais avec les associations y travaillant. Néanmoins, comme explicité au début de cette interpellation, il me semble qu'il était nécessaire d'impliquer directement la prison de Saint-Gilles à la question de la formation.

J'en viens à présent aux interventions de Mme P'tito et M. Lurquin. Nous vivons une période où l'on parle à nouveau de peines incompressibles et de récidive. L'opinion publique se soucie davantage des victimes de violence que du sort des prisonniers. Je trouve très courageux, de la part du Parlement francophone bruxellois, de penser aux détenus et à ceux qui ont, à un moment donné, commis une faute. Il faut nécessairement leur donner une chance de se réintégrer socialement et professionnellement.

Une plus grande visibilité de l'action qui est menée serait certainement utile. Dans ce cadre, je suggère que nous étudions votre proposition de procéder à des auditions. Nous pourrions imaginer un travail d'écoute des différents acteurs du secteur, afin de continuer à produire des recommandations. Je prends donc acte de votre demande et je vous propose de me laisser le temps de vous répondre plus précisément. Sur le principe, je marque cependant déjà mon accord.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Pierre Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH).- Vous avez répondu aux questions posées. Je note que la conférence interministérielle se réunira à nouveau au mois de mai. Vous avez évoqué les différentes pistes qui sont sur la table, parmi lesquelles la création de structures de facilitation, dans le cadre du respect de l'accord de coopération pour l'exécution duquel cette conférence interministérielle a vu le jour. Nous avons tout intérêt - et vous y serez certainement très attentif - à faire en sorte que la concrétisation de ces recommandations puisse s'opérer. Nous aurons sûrement l'occasion de vous interroger à ce propos au niveau de la Commission communautaire française.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

DÉPÔT DE MOTIONS

Mme la Présidente.- En conclusion de l'interpellation de M. Joël Riguelle, adressée à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la politique d'aide aux personnes handicapées, concernant les stratégies de soutien aux entreprises de travail adapté (ETA), deux ordres du jour ont été déposés.

Un ordre du jour motivé, déposé par M. Serge de Patoul, M. Michel Colson, Mme Fatoumata Sidibe, rédigé comme suit:

"Ordre du jour motivé déposé en conclusion de l'interpellation de M. Joël Riguelle à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées.

Le Parlement francophone bruxellois,

ayant entendu l'interpellation de M. Joël Riguelle à Mme Evelyne Huytebroeck, membre du Collège de la Commission communautaire française, concernant les stratégies de soutien aux entreprises de travail adapté,

ayant entendu la réponse de la ministre,

considérant que la crise économique et financière met les entreprises de travail adapté en difficulté,

considérant la concurrence forte à laquelle doivent faire face les entreprises de travail adapté,

considérant que, dans le contexte actuel, la pérennité des entreprises de travail adapté est menacée,

considérant que les entreprises de travail adapté sont des sociétés d'insertion socioprofessionnelle,

considérant qu'une partie des travailleurs engagés par les entreprises de travail adapté présentent un handicap essentiellement social,

demande au Collège de la Commission communautaire française d'inviter le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale à inclure les entreprises de travail adapté dans les bénéficiaires de l'agrément des entreprises d'insertion et des initiatives locales de développement de l'emploi en vue de l'octroi de subventions pour les entreprises d'économie sociale".

Un ordre du jour pur et simple, déposé par Mme Olivia P'tito, Mme Anne Herscovici et M. Joël Riguelle, rédigé comme suit:

"Ordre du jour pur et simple déposé en conclusion de l'interpellation de M. Joël Riguelle à Mme Evelyne Huytebroeck, ministre membre du Collège de la Commission communautaire française en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant les stratégies de soutien aux entreprises de travail adapté (ETA).

L'Assemblée de la Commission communautaire française, ayant entendu la réponse du Collège, décide de passer à l'ordre du jour".

Le vote sur ces ordres du jour aura lieu lors de la prochaine séance plénière.

QUESTIONS ORALES

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

LA DÉMISSION DU PRÉSIDENT DU MRAX ET LE FUTUR DE L'ASBL

DE **MME FATOUMATA SIDIBÉ**

À **M. CHARLES PICQUÉ**, MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE

Mme la Présidente.- Le ministre Emir Kir répondra à la question orale, en lieu et place du ministre Charles Picqué.

La parole est à Mme Fatoumata Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- Depuis quelques années, le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX) est secoué par de nombreuses controverses internes et externes.

Élu il y a à peine un an, le président Placide Kalisa relance le débat en donnant sa démission et en réclamant le renvoi du directeur Radouane Bouhlal, très contesté et sur lequel planent plusieurs accusations: autoritarisme, maltraitance des employés, gestion financière, administrative et des ressources humaines douteuse, licenciements abusifs, démissions à répétition, grèves et mouvements de contestation du personnel, plaintes ou encore communication agressive.

Depuis son arrivée en 2004, il est soupçonné d'avoir fait dériver le MRAX de ses principes fondateurs: prises de position communautaristes, tensions philosophiques, absence de pluralisme, confusion entre défense des droits humains et défense d'une religion, défense systématique des Arabo-musulmans et focalisation sur la lutte contre "l'islamophobie".

En 2010, il a été procédé à une modification des statuts. Le MRAX ne contribuerait plus "à la défense de la mémoire des victimes de persécutions racistes, commises notamment sous le nazisme". Il défendrait "la mémoire des victimes de persécutions racistes, commises notamment lors d'un génocide". La composante subsaharienne du MRAX, elle aussi, se plaint d'être empêchée de travailler.

Quel est l'avenir de cette institution antiraciste créée en 1950 et dont notre démocratie a bien besoin?

Le MRAX est une association financée par les pouvoirs publics. Il était donc normal que, face à un tel faisceau de dérives, des mesures soient prises. Ainsi, la Communauté française aurait amputé le MRAX d'une partie de ses subsides. En ce qui concerne la Commission communautaire française, il s'agit d'un contrat quinquennal dans le cadre des politiques de cohésion sociale.

Par conséquent, je souhaiterais vous poser les questions suivantes. Disposez-vous d'informations plus précises sur la crise qui secoue actuellement le MRAX? En tant que pouvoir subsidiant, quelles actions ont-elles été entreprises afin de demander au MRAX de rendre des comptes? Ces actions sont-elles menées de concert avec la Communauté française? Enfin, s'agissant de l'avenir de l'association, quelles pistes de solutions sont dégagées?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre.- Vous avez été plusieurs à interroger M. Picqué sur la situation au sein de l'asbl MRAX. En tant que ministre chargé de la Cohésion sociale, sa réponse reprend des éléments qu'il a déjà eu l'occasion d'exposer.

Le MRAX ne bénéficie plus, depuis fin 2010, d'aucune subvention issue des allocations budgétaires relatives à la politique de cohésion sociale. Avant cette période, de 2006 à 2010, le MRAX a bénéficié d'un contrat de cohésion sociale régi par les dispositions du décret du 13 mai 2004. Ce contrat d'un montant de 27.000 € était destiné à financer le service social, l'accompagnement juridique et un centre de documentation. Ces services s'adressaient principalement aux personnes issues des différentes communautés de migrants victimes d'actes de racisme et de xénophobie.

Ce contrat n'a pas été reconduit, car les actions proposées ne s'inscrivaient plus dans les priorités de la cohésion sociale définies par le gouvernement pour les années 2011 à 2015. À la suite de cette décision, l'association a fait usage de son droit de recours. Celui-ci n'a pas abouti pour les raisons évoquées ci-avant.

De 2006 à 2010, un suivi régulier de l'association a été opéré par les services du gouvernement et n'a pas fait apparaître de problèmes liés à l'utilisation correcte des subsides octroyés. Au cours de l'année 2010, ayant eu connaissance des tensions survenues en interne dans l'association, le ministre Charles Picqué a demandé aux services du gouvernement une attention particulière tant au niveau des contrôles des justificatifs que du contenu des actions. Ces contrôles ont confirmé l'absence d'anomalies éventuelles dans l'utilisation des subsides octroyés par la Commission communautaire française. Ces contrôles ont été réalisés parallèlement à ceux de la Communauté française.

Pour le reste, M. Picqué explique qu'il ne lui appartient pas d'interférer dans les affaires internes d'une association. A contrario, nombre d'entre vous le lui reprocheraient au nom du respect de la liberté des associations.

Concernant le conflit social au sein de l'asbl, cette matière relève de la concertation sociale qui permet aux employeurs et aux représentants des travailleurs de régler ce type de différend. La commission paritaire du secteur dont dépend l'association dispose d'un bureau de conciliation qui peut être saisi du litige par l'une des parties concernées.

Voilà pour ce qui concerne les faits relevant des responsabilités du ministre en charge de la Cohésion sociale. À titre personnel, il regrette évidemment les difficultés que rencontre actuellement cette association. Il continue à croire que les objectifs qui ont prévalu à la naissance de cette asbl étaient pertinents. Notre société n'est pas à l'abri des faits de racisme, d'antisémitisme et de xénophobie. M. Picqué appelle de ses vœux le retour à la sérénité et à la possibilité pour le MRAX de mener son action sur la base de ses valeurs fondatrices.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Fatoumata Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (FDF).- M. Picqué a effectivement maintes fois répété qu'il ne lui appartenait pas d'interférer dans les affaires internes d'associations. Nous nous posons cette question dans le cadre d'un subside qui avait été attribué au MRAX dans le cadre de la politique de cohésion sociale. Vous me dites que l'association ne bénéficie plus de plan de subsides dans ce cadre depuis fin 2010. En effet, sa demande de 80.000 € introduite pour la période 2011-2015 n'a pas été acceptée. En conséquence, une partie du service social ne fonctionne plus comme il devrait le faire.

L'avenir du MRAX étant en jeu, nous devons nous interroger. Nous en avons plus que besoin dans le climat actuel d'un mouvement antiraciste digne de ce nom. Soyons aussi attentifs à la menace qui pèse sur les emplois. Un appel est lancé pour faire renaître l'esprit qui a prévalu à la fondation de cette association luttant contre toutes les formes de racisme, de discrimination, d'antisémitisme et de xénophobie. Ce combat est plus que jamais d'actualité. Il est donc nécessaire, à tous les niveaux, que chacun prenne ses responsabilités.

**L'IMPLICATION DE SES SERVICES DANS UNE CONSULTATION PUBLIQUE
EN VUE D'UN ACTE EUROPÉEN SUR L'ACCESSIBILITÉ**

DE MME DOMINIQUE BRAECKMAN

À MME EVELYNE HUYTBOECK,
MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Mme la Présidente.- Le ministre Emir Kir répondra à la question orale, en lieu et place de la ministre Evelyne Huytbroeck.

La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- La question de l'accessibilité, que ce soit aux bâtiments, écoles, crèches, administrations, logements sociaux, théâtres, en voirie ou dans les transports publics, est importante pour les personnes à mobilité réduite. Elle est d'autant plus cruciale que le handicap est sévère. À l'époque où nous sommes tous unis autour de l'inclusion des personnes en situation de handicap, on constate encore des difficultés d'accès des personnes handicapées aux services généralistes, et même à ceux qui leur sont spécifiquement dédiés.

Depuis décembre dernier, une période de consultation à l'échelle européenne est ouverte, ayant pour but la mise en oeuvre d'un Acte européen sur l'accessibilité contenant des mesures propres à faire progresser cette accessibilité des biens et services sur le marché européen. Tous les citoyens, y compris les personnes en situation de handicap et les organisations du secteur public et privé au sein de tous les États, sont concernés par cette consultation. Étant donné que les personnes handicapées sont tout particulièrement concernées par les questions d'accessibilité, il est important qu'elles puissent pleinement participer à cette consultation.

Une publicité particulière a-t-elle été faite sur cette consultation via le service Phare et les associations subventionnées à destination des personnes handicapées? Si non, est-il encore possible d'utiliser les réseaux du secteur pour ce faire, et ce dans des délais particulièrement serrés, puisque la consultation s'achève le 29 février?

La consultation est publiée sur le site web Your Voice in Europe de la Commission européenne et suit les règles standard de l'accessibilité numérique. Je trouve que cela ne la rend pas très accessible, surtout dans la mesure où elle s'adresse à un public qui a parfois besoin d'une accessibilité spécifique. Une aide peut s'avérer utile pour aider ceux qui se sentiraient démunis face à ce mode de participation. Pensez-vous que ce soit de l'ordre du possible?

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre.- Madame Braeckman, en réponse à vos questions, Mme Huytebroeck entend d'abord préciser que la notion d'accessibilité reprend toutes les mesures permettant aux personnes handicapées de participer, en toute autonomie, à la vie sociale, économique et politique, sans différence de traitement par rapport aux personnes valides.

Le 12 décembre dernier, la Commission européenne a en effet ouvert une consultation publique s'étalant jusque fin février 2012. Cette phase préparatoire a pour objectif de consulter tous les citoyens et entreprises appartenant à un des États membres de l'Union Européenne ou à un des pays candidats, en vue d'améliorer l'accessibilité des biens et des services pour les personnes handicapées. Notez cependant qu'aucune communication formelle ne nous a été adressée par la Commission.

Cette démarche aurait donc pour finalité d'inclure les personnes handicapées en leur permettant d'avoir accès à leur environnement de manière globale (qu'il s'agisse de bâtiments publics ou privés, de transports, de services, etc.) et au même titre que toutes les autres personnes. Mme Huytebroeck est sensible à la question de l'inclusion des personnes handicapées et à celle de l'accessibilité, qui représente l'un des axes du travail en cours sur la révision du décret relatif à l'inclusion des personnes handicapées.

La synthèse des résultats du questionnaire envoyé dans le cadre du processus de concertation du décret indique que l'accessibilité et la mobilité sont les thèmes les plus cités, parmi les questions ouvertes, avec comme constat principal que l'accessibilité peut être un frein à l'inclusion, et ce à de multiples égards: barrières architecturales, voiries, transports, parkings trop peu nombreux, etc. Il ne faut pas non plus oublier que l'accès peut prendre de multiples formes (spatiales, visuelles, auditives) et se heurter à des difficultés de compréhension.

Mme Huytebroeck vous signale en outre que depuis 2009, un arrêté sur l'accessibilité, émanant du Gouvernement de la Commission communautaire française, vise l'accessibilité à l'espace social, comprenant les établissements publics et

privés, les lieux ouverts au public, les équipements publics, les transports en commun et toutes les informations et services à l'attention du public. Cet arrêté a permis d'agréer quatre services spécialisés dans les questions d'accessibilité des personnes handicapées. Ils ont pour mission de promouvoir et de vérifier l'application du référentiel aux espaces sociaux, d'émettre des avis sur des textes légaux, des normes et/ou des pratiques en faveur de la mobilité et de l'accessibilité des personnes handicapées. Plus largement, ils ont également pour mission de sensibiliser le grand public aux problèmes d'accessibilité que peuvent rencontrer les personnes handicapées.

Vous interrogez Mme Huytebroeck sur l'aide qu'elle est susceptible d'apporter aux personnes pour qu'elles puissent répondre par un autre moyen de communication que le site web de la Commission européenne. Effectivement, le formulaire en ligne n'est pas des plus accessibles, puisque les personnes désirant répondre doivent comprendre l'anglais. Néanmoins, toutes les personnes peuvent s'adresser à la Commission européenne pour obtenir ce formulaire sous une forme écrite.

Vous demandez également à Mme Huytebroeck si une publicité particulière à ce sujet va être réalisée par le service Phare et les associations concernées. Le service Phare va informer de l'existence de cette démarche de consultation sur la page Actualités de son site internet. L'administration de la Commission communautaire française a également informé les services agréés en matière d'accessibilité, qui vont se charger du suivi. Tous les membres du conseil consultatif de la section personnes handicapées ont également reçu le questionnaire, afin de le faire circuler et de susciter la participation. Ainsi les centres et services pourront aider les personnes désireuses d'y répondre.

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- Je me rends également compte, en posant cette question, du fait que ce n'est certainement pas cela qui modifiera la face du monde. Je pense que toutes les actions menées au niveau de la Région bruxelloise sont beaucoup plus importantes et concrètes. Néanmoins, même s'il ne s'agit que d'une goutte d'eau dans l'océan, il ne faudrait pas s'en priver.

Je suis tout de même contente que nous ayons pris cette enquête européenne à bras le corps.

LES DÉJEUNERS THÉMATIQUES DES CENTRES CULTURELS BRUXELLOIS

DE **M. HAMZA FASSI-FIHRI**

À **M. EMIR KIR**, MINISTRE EN CHARGE DE LA CULTURE

Mme la Présidente.- La parole est à M. Hamza Fassi-Fihri.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH).- La concertation des centres culturels bruxellois est une initiative collective et informelle des animateurs et directeurs des centres culturels agréés sur le territoire de la Région bruxelloise. Celle-ci a vu le jour au début des années 90 et a pour objectif de développer des projets, des activités et des partenariats leur permettant de renforcer leur action culturelle sur tout le territoire.

Vous avez bien saisi, Monsieur le Ministre, l'importance stratégique de ces lieux et vous leur avez accordé pour l'année 2011 une subvention de 20.000 € afin qu'ils développent deux projets.

Le premier est intitulé "C'est programmé près de chez vous" et vise à répondre au déficit d'image des centres culturels de

proximité en donnant davantage de visibilité à leur action et en mettant en valeur la richesse des activités menées par ces centres dans leurs quartiers respectifs. Ce projet est encore en cours de réalisation et se poursuivra jusqu'au printemps 2012.

Le second projet consiste en l'organisation de déjeuners thématiques qui ont eu lieu de novembre 2010 à octobre 2011. Ceux-ci créent des moments de dialogue qui traitent des enjeux et axes prioritaires de la culture à Bruxelles via une réflexion commune permettant de renforcer les liens entre les différents acteurs et partenaires du secteur, indépendamment des frontières institutionnelles dans lesquelles chacun peut agir habituellement.

C'est une manière d'échanger des savoirs et des pratiques au quotidien, entre les onze centres culturels. Ces déjeuners ont, à mes yeux, une valeur inestimable en tant que contribution à la réalisation du plan culturel bruxellois. En effet, ces derniers ont pu développer des thématiques comme "Les centres culturels face à l'interculturalité" ou encore "La gratuité de l'offre culturelle"... Ces sujets ont été particulièrement développés lors des auditions dans le cadre des recommandations pour le Plan culturel bruxellois.

Monsieur le Ministre, avez-vous effectué, comme vous l'annonciez dans votre réponse à ma question datant du mois de mars 2011, un bilan de ce programme?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge de la Culture.- Les défis en matière culturelle, et particulièrement en matière d'accès à la culture, sont importants à Bruxelles, notamment parce que la culture joue un rôle prépondérant en matière de cohésion sociale. Votre interpellation soulève, en filigrane, des questions primordiales relatives à l'interculturalité, à l'accessibilité de la culture au plus grand nombre et des manières de promouvoir cette accessibilité.

Ces enjeux feront incontestablement l'objet de propositions et de pistes au sein du Plan culturel pour Bruxelles, mais nous aurons très certainement l'occasion d'y revenir très bientôt, lors de la sortie du plan. Cela étant et afin de répondre très précisément à votre première question, je vous confirme que le bilan des activités développées par l'asbl Concertation des centres culturels a bien été abordé par les différents acteurs concernés, notamment lors d'une rencontre entre des membres de mon cabinet, de l'administration et de l'association le 9 novembre 2011. L'ensemble des actions qui le composent figureront d'ailleurs au sein du rapport d'activité qui nous sera transmis.

Je peux d'ores et déjà vous dire que ces actions s'inscrivent plus largement dans une volonté de dynamisation et de visibilité de l'action culturelle de proximité des centres culturels bruxellois. De manière plus spécifique, les déjeuners thématiques mensuels ont eu pour objectif de traiter, de manière informelle, concrète et/ou réflexive, des questions soulevées dans le travail quotidien des centres culturels à Bruxelles en tenant particulièrement compte du contexte institutionnel, démographique, sociologique et urbain dans lequel ils évoluent.

Lancés en 2010, ces déjeuners ont pu aborder des sujets diversifiés tels que notamment:

- le décret lecture publique et les synergies à mettre en place entre les centres culturels et les bibliothèques;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication;

- la gratuité de l'offre culturelle;
- les centres culturels face à l'interculturalité.

Ces rencontres ont ainsi mis en exergue des notions de politique culturelle de développement territorial, de démocratisation de la culture, de professionnalisation des métiers des secteurs culturels et socioculturels, de diversité culturelle et d'interculturalité qui s'intègrent pleinement dans les axes diagnostiqués dans l'élaboration du Plan culturel pour Bruxelles.

Comme je vous le disais, le plan ne peut dès lors que se nourrir de ces réflexions et expériences de terrain reprises à la fois dans les rapports d'activité de l'association et dans le rapport d'audition en Commission culture de la Concertation des centres culturels.

Pour compléter la réponse à votre seconde question, il faut savoir que la Concertation des centres culturels restera étroitement associée au travail de rédaction du Plan culturel pour Bruxelles que réalise actuellement l'équipe de chercheurs des facultés ULB et Saint-Louis.

En 2012, la Concertation des centres culturels poursuivra l'organisation de ces déjeuners thématiques, tout en les axant sur des questions cruciales et d'actualité pour les centres culturels bruxellois (le volontariat, la mise en oeuvre de projets transversaux, les risques professionnels dans les centres culturels).

Par ailleurs, je vous informe également que j'ai entrepris à l'automne 2011 la visite des onze centres culturels bruxellois. L'objectif étant de pouvoir enrichir la réflexion, l'élaboration et la mise en oeuvre concrète du Plan culturel pour Bruxelles.

En effet, ces visites favorisent l'expression des besoins, mais aussi l'échange en vue de dégager des pistes d'actions communes à mener à Bruxelles en termes d'accessibilité pour tous à la culture et de visibilité de l'action culturelle de proximité.

J'ai déjà eu l'occasion de visiter cinq centres culturels. Il m'en reste encore six. J'imagine que j'aurai l'occasion de vous croiser sur mon chemin.

CLÔTURE

Mme la Présidente.- Mesdames et messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance plénière est levée à 11h07.

Membres du Parlement présents à la séance:

M. Albishari, Mme Braeckman, M. Chahid, M. Colson, M. De Bock, Mme de Groote, M. de Patoul, Mme Désir, M. El Ktibi, M. Fassi-Fihri, Mme Herscovici, M. Hutchinson, Mme Khattabi, M. Lurquin, M. Migisha, Mme Molenberg, M. Morel, M. Mouhssin, Mme Mouzon, M. Ozkara, M. Pesztat, M. Pinxteren, Mme P'tito, M. Riguelle, Mme Schepmans, Mme Sidibé, Mme Teitelbaum, Mme Trachte, M. Vanhalewyn.

Membres du gouvernement présents à la séance:

M. Christos Doukeridis, Mme Evelyn Huytebroeck, M. Emir Kir.

ANNEXE 1

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

Commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles

p.m.

Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

Lundi 30 janvier 2012

Rapport relatif aux auditions d'acteurs culturels bruxellois

Présents: M. Mohamed Daïf, Mme Caroline Désir, M. Ahmed El Ktibi, M. Hamza Fassi-Fihri, M. Vincent Lurquin (président), Mme Isabelle Molenberg, M. Ahmed Mouhssin, M. Arnaud Pinxteren, Mme Jacqueline Rousseaux et Mme Viviane Teitelbaum.

Commission de la Santé

p.m.

Commission des Affaires sociales

p.m.

Commission spéciale du Budget et du compte

p.m.

Commission de coopération avec d'autres parlements

p.m.

Commission spéciale du Règlement

p.m.

Commission de contrôle

p.m.

Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Vendredi 20 janvier 2012

1. **Proposition d'avis relatif à l'égalité des genres dans le domaine de la formation**
2. **Rapport relatif aux exposés des ministres sur les politiques de genre**
3. **Agenda**

Présents: Mme Sfia Bouarfa, Mme Dominique Braeckman, Mme Anne-Charlotte d'Ursel, M. Ahmed El Ktibi, Mme Céline Fremault, M. Ahmed Mouhssin, Mme Catherine Moureaux et Mme Viviane Teitelbaum (présidente).

Mercredi 1er février 2012

Agenda des travaux

Présents: Mme Sfia Bouarfa, Mme Dominique Braeckman, Mme Anne-Charlotte d'Ursel, M. Ahmed El Ktibi, M. Ahmed Mouhssin, Mme Catherine Moureaux et Mme Viviane Teitelbaum (présidente).

ARRÊTÉ DE RÉALLOCATION

2011/ – 1256 modifiant le budget pour l'année 2011 par transfert de crédits entre allocations de base de la division 22 du programme 2

